



Plainte contre medecin generaliste

Par **marion**, le **13/03/2009** à **10:59**

bonjour,j'ai porte plainte contre le generaliste de ma mere decedee d'une embolie?Je l'accuse de non assistance a personne en danger ou d'omission de porter secours.Les faits sont tres clairs et facilement verifiables:

les symptomes(detresse respiratoire malaises et pertes de connaissance...) ont dures trois jours avant le deces,le docteur consulte a domicile ma mere le deuxieme jours(il lui propose d'augmenter sa dose en tranxen),le troisieme jours dans la matinee je lui telephone suite a une nouvelle perte de connaissance de ma mere en lui exprimant mes inquietudes,lui expliquant l'etat de ma mere,et lui rapelant que mon pere seul present et fragilise par trois AVC ne prendrait peut etre pas les bonnes decisions consernant l'etat s'aggravant de ma mere.Le soir mon pere le rappela deux heures avant le deces.Suites a ces deux appels alarmants;aucunes reactions et interventions ni meme decision de la part de ce docteur.De plus il savait ou aurait du savoir qu'elle avait un terrain genetique important de maladie cardio vasculaire.

Pourtant le procureur de limoges classe la plainte sans suite,je tiens a preciser que je ne desire aucunement obtenir de l'argent de cet individu,mais je souhaite que mon temoignage soit entendu par la justice pour ma mere ,moi ma famille et pour toutes les vies que ce docteur a entre les mains.

Quelle directions dois je prendre maintenant?merci

Par **pénalisteaix**, le **13/03/2009** à **19:01**

Bonjour,

Permettez moi tout d'abord de vous présenter toute mes condoléances pour le décès de votre

mère.

Concernant cette affaire, le classement sans suite ne constitue certainement pas la fermeture de la voie pénale. Il résulte des faits que vous exposez une accumulation de négligences coupables de la part du médecin qui caractérisent, à première vue, un homicide involontaire (il restera dans cette hypothèse à démontrer un lien de causalité entre les fautes du médecin et le décès de votre maman, ce qui ne devrait pas poser de problème au vu des quelques éléments que vous fournissez).

J'ignore les raisons qui ont pu pousser le parquet à classer cette affaire sans suite, mais sachez que la loi vous offre deux issues possibles : soit vous assignez directement le médecin devant le tribunal correctionnel, soit, et c'est la voie que je vous conseille vivement, vous déposez une plainte avec constitution de partie civile pour homicide involontaire entre les mains du doyen des juges d'instruction du tribunal de grande instance duquel vous dépendez sur le fondement de l'article 85 du Code de procédure pénale (cette procédure doit être réalisée par un avocat). Cette plainte provoquera l'ouverture d'une information judiciaire (instruction) qui permettra de déterminer le degré de responsabilité du médecin dans le décès de votre maman au regard du droit pénal.

A la fin de cette phase d'instruction, le juge d'instruction rendra une décision, soit de non-lieu, et l'affaire s'arrêtera là, il faudra alors l'accepter, soit une décision de renvoi devant une juridiction de jugement qui sera chargée de juger, et de condamner, le médecin.

Voilà. Si vous avez d'autres questions, n'hésitez pas.

Cordialement,

Par **marion**, le **14/03/2009** à **19:27**

Merci de tout coeur.

Par **megane59**, le **04/10/2012** à **08:58**

bonjour

moi aussi je cherche à porter plainte contre mon ancien médecin généraliste

(hé oui j'ai changé de médecin suite à une erreur médicale)

je suis sous préviscan et je devais aller voir mon médecin tous les mois faire une prise de sang tous les mois aussi avant d'aller la voir ..

un jour mon taux d'INR prothrombine était à 2,5 elle m'a fait augmenter la dose de préviscan d'un quart ..

suite à ça elle me dit vous faites une prise de sang dans 15 jours

je rentre donc chez moi

au bout de 11 jours j'ai une douleur dans le dos qui part jusqu'aux jambes à tel point que j'ai même pas réussi à dormir donc pour éviter de réveiller mon mari je me suis mise sur mon canapé (je n'ai pas dormi de la nuit) le matin mon mari ce réveil il me demande si ça va je lui répond que non j'ai eu tellement mal cette nuit que je me suis mise au salon pour ne pas

te reveiller ... ensuite je lui dit ça va pas j'ai trop mal il me dit vient on va chez le medecin je lui dit ok j'essaye de me lever pas moyen j'arrive pas le moindre mouvement me fait tellement mal donc on insiste plus mon mari prend le telephone appelle le medecin ,mon medecin etait pas là elle etait en vacance , donc on demande qu'un medecin vienne a la maison la secretaire repond qu'il ni a pas de medecin de disponible (faut dire qu'ils sont 4 medecin quand meme) mais pas un de disponible le secretaire insiste pour qu'on passe sur place , mon mari explique que c'est pas possible pas moyen que je me leve , donc il a fallut rappeler au bout d'un quart d'heure , ce que fait mon mari ,là la secretaire dis a mon mari un medecin va vous rappeler ,un medecin a appele il est venu a la maison a essayer de me lever mais c'etait impossible j'en pleurait tellement ça faissait mal , suite a ça le medecin a pas chercher a comprendre pour lui c'etait une siactique ,puis m'a dit d'aller faire une radio du dos , ce que nous somme aller faire on a appeler les pompiers qui sont venue m'ont emenner faire ma radio puis m'ont ramenne chez moi ... a elle etait belle ça siatique ,j'ai pris les medicament qu'il m'avait prescrit , mais aucun soulagement , mon mari rappelle le cabinet et comme de bien entendue pas un medecin qui puisse passer a la maison , sur 4 medecins 3 etaient en vacance,ok qu'a cela ne tienne mon mari appelle encore une fois les pompiers pour m'emnner a l'hopital voir ce qui ce passe ,arrive a l'hopital on me prend vite en charge de la on me dit nous allons faire un IRM ,le probleme une fois que j'etais arrive la bas mon dos ne voulait plus etre allonge pas moyen de m'allonger sans avoir super mal dans le dos , donc les medecins m'ont mis des oreiller sous les genoux pour passer l'IRM , seulement dans l'IRM ça n'allait pa donc on m'a fait faire une scanner , de la on me dit faut absolument faire cet IRM ,là je me dis qu'il y a un souci ,donc je fais cet IRM tant bien que mal et de on me dit qu'on va me transferer a l'hopital de lille ,donc je demande a ce qu'on previenne mon mari qui etait en salle d'attente donc ils font venir me mon et de la j'apprend que j'ai le syndrome de la queue de cheval , c'est un hematome sur la moelle epiniere sur la colone vertebrale qui part de T 12 a L 4 je me suis retrouve paralysee en 3 jours des deux jambes ... les doigts de pied bougaient encore mais sinon plus rien mes jambes ne repondait plus ... et pk comme ce fait'il que mon sang soit passer de 2,5 a 8,8 D'INR . Donc je suis arriver a lille les medecins m'ont dis que dès que mon sang sera stabilisee ont m'operera de cet hematome , au bout de deux jours je suis passer en salle d'operation vers 1 heure du matin ..

on m'a donc enlevee cet hematome je suis reste 15 jours a l'hopital de la on m'a trasfere en centre de reeducation , ou je suis rester 3 mois en hopital complet et 5 mois en hopital de jour , je suis toujours actuellement en reeducation chez un kine de ville cet incident c'est produit le 17 mars 2011 ...

aujourd'hui je marche avec une canne et un releveur , mon quadriceps et mon releveur sont mort ...

je voudrais savoir si quelqu'un pourrait me donner une adresse ou je pourrais déposer ma plainte .. je voie pas pourquoi elle pourrait sans sortir tout ce que je veux c'est que ça n'arrive pas a dautre personne c'est tellement contraignant j'ai toujours travaille je me retraouve invalide ,handicape ... tout ça pour uen erreur medical moi je laisserais pas passer